



Charte Apaïsons la Forêt

Les clés du respect et d'une bonne cohabitation

Sortir en forêt, y randonner, s'y adonner à une activité sportive: voilà autant d'occasions de découvrir un terroir, des hommes, des paysages, des monuments intéressants et surtout des milieux naturels remarquables. Mais avant tout, les espaces naturels doivent être des lieux privilégiés pour recréer des liens avec la nature et adopter des comportements respectueux de l'environnement.

- La forêt wallonne est riche en sentiers et chemins ouverts au public, qu'ils soient balisés ou non, **je n'emprunte que ces nombreuses voies de circulation qui m'accueillent en forêt, et reste sur leur tracé. Je ne circule pas à travers tout**, au cœur des massifs ou en-dehors de tout cheminement visible. Je ne crée pas de raccourcis sauvages. Les rivières et plans d'eau sont aussi des lieux pleins de vie, j'évite donc d'y pénétrer.
- En tout temps, **j'adopte un comportement courtois et respectueux envers les autres usagers**. Si je circule à vélo ou à cheval, ou si je cours, je prends soin de modérer ma vitesse à l'approche d'autres usagers, de me signaler et de les dépasser ou les croiser de manière paisible et sécurisée. Cerise sur le gâteau: un sourire, un bonjour, un merci. Ces petits détails font toute la différence en matière de convivialité!
- Je respecte la quiétude de la forêt** partout où je me balade. Pour cela, j'évite de crier, je ne mets pas de musique et je me laisse gagner par le calme des lieux.
- Je tiens toujours mon chien en laisse** comme tout autre animal de compagnie, afin de limiter tout risque de perturbation de la faune forestière et de ne pas gêner d'autres usagers.
- J'emporte toujours mes déchets avec moi** pour les jeter dans une poubelle et je veille à laisser la forêt aussi propre après mon passage qu'avant.
- Je respecte la faune et la flore. Je laisse les fleurs là où elles sont** et si j'en cueille, je ne prends que le strict nécessaire sans arracher les racines ou le bulbe. **La cueillette des champignons et de tout autre produit de la forêt n'est autorisée que par décision du propriétaire et de manière raisonnable**, en respectant certaines règles: 10 L maximum par personne et par jour, pas de cueillette nocturne et lors d'activités de chasse. Je n'oublie pas de vérifier les conditions locales d'autorisation.
- Je respecte les panneaux d'interdictions et les barrières** qui ferment une voie, signalant qu'il s'agit de zones privées ou protégées, non accessibles de manière temporaire ou permanente. En cas de question ou de fermeture qui me semble illégitime, je peux faire appel au DNF.
- Je comprends que certaines zones peuvent être interdites à la circulation, notamment pour des raisons de chasse**. Pour ma sécurité, je respecte ces fermetures signalées par la présence d'affiches rouges! En cas de question ou de fermeture qui me semble illégitime, je peux faire appel au DNF afin de me renseigner.
- Pour passer la nuit en forêt, je me dirige vers une aire de bivouac** spécialement dédiée à cet usage. Je n'oublie pas qu'il s'agit de zones destinées au repos et non à l'organisation de fêtes. Là comme ailleurs, la quiétude de la forêt se doit d'être préservée.

Retrouvez une large sélection de balades au cœur de la nature wallonne sur [visitwallonia.be](https://www.visitwallonia.be) ou découvrez-les au travers de nos brochures disponibles en téléchargement sur [visitwallonia.be/brochures](https://www.visitwallonia.be/brochures)